
RAPPORT D'ÉTAPE SUR
L'ÉLABORATION D'UN
CADRE POUR LE RENOUVEAU DES PÊCHES

SUITE DONNÉE AU SOMMET DES PÊCHES DU
NOUVEAU-BRUNSWICK

Août 2007

RAPPORT D'ÉTAPE SUR L'ÉLABORATION D'UN CADRE POUR LE RENOUVEAU DES PÊCHES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Introduction

La pêche commerciale apporte une contribution importante à l'économie provinciale. Avec une valeur de produits et d'expéditions de 1,1 milliard de dollars, le Nouveau-Brunswick est le quatrième exportateur de produits de la mer au Canada, ayant exporté près de 100 000 tonnes de poisson et de fruits de mer en 2006. Les activités de récolte et de transformation des produits de la mer sont le gagne-pain de plus de 150 collectivités côtières au Nouveau-Brunswick, où elles appuient plus de 12 000 emplois.

L'industrie des pêches au Nouveau-Brunswick est à une croisée des chemins, et des changements s'imposent. Il est évident qu'elle est confrontée à des défis de taille : une diminution des prises, une hausse des frais généraux, le vieillissement des flottilles, sans parler du vieillissement des pêcheurs et des exigences des clients qui demandent des produits de meilleure qualité et un approvisionnement plus stable. De même, les fluctuations des taux de change ont présenté des défis très particuliers à l'industrie des poissons et fruits de mer du Nouveau-Brunswick, qui dépend des exportations.

Au cours des dernières années, il est devenu très clair que ces problèmes menaçaient lentement mais à coup sûr la viabilité de l'industrie et que des mesures correctives s'imposaient. Il était également évident que le statu quo n'était pas acceptable et ne fonctionnerait pas, et que tous les intervenants de l'industrie devaient collaborer à établir un plan clair pour l'avenir.

Consultation

En octobre dernier, Rick Doucet a été nommé ministre du nouveau ministère autonome des Pêches. Il n'a pas tardé à faire le tour de la province pour consulter divers intervenants au sujet des défis auxquels l'industrie des produits de la mer du Nouveau-Brunswick est confrontée.

Ces consultations ont mené à l'organisation, par le ministère des Pêches, du tout premier Sommet des pêches du Nouveau-Brunswick, lequel a eu lieu en février, à Moncton.

Étant donné que bien trop souvent et depuis trop longtemps, les différents partenaires qui constituent le secteur des pêches ont travaillé de façon isolée, et pour souligner l'importance d'une plus grande collaboration, on a choisi le thème *Vision commune – Avenir commun* pour le sommet.

Le sommet a réuni plus de 150 intervenants de l'industrie des pêches et de la transformation des produits de la mer, de même que les représentants des ministères et organismes provinciaux et fédéraux. C'était la première fois au Nouveau-Brunswick qu'un nombre si étendu et si varié d'intervenants représentant les divers secteurs des pêches se réunissaient sous un même toit pour parler de l'état de leur industrie.

Coprésidé par M. Doucet, et le ministre de Pêches et Océans Canada, Loyola Hearn, le sommet a réussi à reconnaître avec unanimité la nécessité d'élaborer un cadre pour le renouveau de l'industrie des pêches de la province. Il nous a également bien montré qu'une approche collective est déterminante afin d'élaborer une stratégie de renouveau.

À la conclusion de l'événement de deux jours, M. Doucet s'est engagé immédiatement à créer cinq groupes d'action d'intervenants et une table ronde permanente sur les pêches comme premières mesures afin d'élaborer un cadre pour le renouveau de l'industrie des pêches de la province.

Action

Depuis le sommet, des progrès importants ont été réalisés afin de rassembler les intervenants de l'industrie et de demander leur apport à un plan complet pour améliorer la viabilité et la durabilité des pêches de la province.

Premièrement, en mars, le ministère des Pêches a rédigé un **plan d'action** concernant l'élaboration d'un *cadre pour le renouveau des pêches*, qu'il a communiqué aux intervenants de l'industrie. Le document exposait les mesures que le ministère propose de prendre pour aller de l'avant avec le processus de renouveau.

Au début du mois de mai, le ministre a annoncé la nomination des membres aux **groupes d'action des intervenants** pour commencer à s'attaquer aux priorités que les intervenants de l'industrie ont fixées durant le sommet. Les groupes s'occupent des secteurs suivants des pêches : la récolte, la commercialisation, la transformation et la gouvernance.

Au cours des deux derniers mois, les membres des groupes ont travaillé avec le personnel du ministère des Pêches, de même qu'avec les représentants du ministère des Pêches et des Océans, pour établir les options qui pourraient être envisagées en réponse aux défis de l'industrie.

Cette équipe de personnes, qui parvient à une représentation équilibrée des intervenants de l'industrie des pêches au Nouveau-Brunswick, a participé à

plus de 25 réunions et a consacré d'innombrables heures à cette entreprise importante.

Les commentaires initiaux provenant des réunions sont positifs. Les participants continuent de reconnaître que tous les intervenants de l'industrie des pêches devront concerter leurs efforts afin d'élaborer un plan pour améliorer la viabilité à long terme des pêches. Le fait qu'ils prennent le temps durant une période qui est la plus occupée de l'année pour bon nombre d'entre eux afin de contribuer à ce processus important témoigne bien de leur dévouement à l'égard de la tâche qui leur est confiée.

À la fin du mois de juin, les membres des groupes se sont réunis pour participer à un atelier de deux jours. L'événement a offert la possibilité à chaque groupe de recevoir et de donner des commentaires sur les résultats préliminaires et les mesures recommandées de chacun.

La version préliminaire du rapport de chacun des groupes d'action des intervenants est en voie d'élaboration. Chaque groupe tiendra compte des commentaires reçus à l'atelier et s'étendra sur les incidences sur les coûts et la prestation des mesures ou des recommandations mises de l'avant.

Chaque groupe d'action d'intervenants devrait remettre la version définitive de son rapport au ministère des Pêches d'ici la fin septembre. Les rapports seront communiqués à l'industrie afin qu'elle se prononce sur eux.

Une version préliminaire du *cadre pour le renouveau des pêches* devrait être prête d'ici la fin de l'année.

À la mi-juillet, M. Doucet a annoncé la nomination des 25 membres de la **table ronde du ministre sur les pêches**. Les membres donneront des conseils de façon constante au ministre sur les enjeux associés à l'amélioration de l'industrie des pêches et des produits de la mer au Nouveau-Brunswick.

La table ronde aura pour tâche initiale de donner des conseils au ministre sur la formation du *cadre pour le renouveau des pêches*. Elle aidera le ministre à analyser la version définitive des rapports des groupes d'action d'intervenants, qu'il a créés dans le cadre de l'initiative suivant le sommet afin de faire participer l'industrie au processus de renouveau des pêches.

Vers un renouveau

Le *cadre pour le renouveau des pêches* ouvrira une nouvelle voie pour la province afin de s'assurer que l'industrie des pêches et de la transformation des poissons et fruits de mer continue d'être un moteur économique pour les collectivités côtières du Nouveau-Brunswick.

Une industrie des pêches solide et viable contribuera à assurer que nos collectivités côtières, dont bon nombre dépendent de l'industrie, jouent un rôle important dans le programme du Nouveau-Brunswick en vue d'atteindre l'autosuffisance d'ici 2026.